

DÉCLARATION FSU, CARTE DES FORMATIONS - CTA 12 octobre 2016

La carte des formations proposée pour la rentrée 2017 dans le cadre du plan « 500 formations » ne montre pas d'ambitions pour l'académie de Limoges.

Les propositions d'ouverture ou d'augmentation de capacité d'accueil se font à une exception près au détriment de la fermeture ou de la diminution des capacités dans des structures déjà existantes. Elles ne constituent donc pas une amélioration de l'offre de formation pour les élèves sortant de 3^e.

Si nous notons quelques points positifs comme l'ouverture de deux BTS, la majorité des propositions concerne la mise en place de FCIL.

Or ces formations ne sont pas diplômantes, elles ne sont reconnues que par les entreprises qui expriment un besoin particulier à un moment particulier. L'accroissement de la mobilité professionnelle des salariés impose au contraire de travailler à l'élévation des niveaux de qualifications initiales seules à même de permettre des insertions et des reconversions professionnelles choisies et réussies.

De plus, le rôle de l'Education nationale ne saurait se limiter à fournir des salariés directement employables localement et au meilleur prix. Si l'insertion dans le monde du travail est une préoccupation essentielle elle ne peut se faire au détriment d'une formation plus générale et ambitieuse permettant à chaque jeune de se construire comme un citoyen de demain.

Lorsqu'une FCIL qui correspond à la fermeture d'une formation initiale diplômante de niveau bac destinée à des élèves sortant de 3^{ème}, elle est inacceptable.

La mise en place de FCIL de niveau III ou IV dans des domaines concernant les métiers innovants, doit être très rapidement suivie de leur transformation en formations diplômantes.

Nous sommes particulièrement inquiets de la « disparition » de plus de 200 élèves sortants de 3^e qui relèvent de la responsabilité de l'Ecole. S'ils sont en apprentissage, la moindre des choses serait que leur situation soit connue et suivie. En effet le nombre de rupture de contrats d'apprentissage est élevé et c'est bien de la responsabilité de l'Education nationale de veiller à ce que ces jeunes ne se retrouvent pas sans solution.